



CALAMITES AGRICOLES

« Pertes de récolte dues à la sécheresse du 1er avril au 31 août 2022 sur ail»

<u>ANNEXE 3</u> à compléter pour exploitants non adhérent d'Organisation de Producteurs

JUSTIFICATIFS DE DÉCLARATION DE RÉCOLTE 2022							
Nom et prénom ou raison sociale : Commune : N° PACAGE : 082 0							
Culture	Récolte de qualité normale vendue en quintaux (Ail sec) (1)	Récolte déclassée vendue à l'industrie en quintaux (Ail sec)	La culture a-t- elle un contrat d'assurance Multi risque climatique ?	La culture a-t- elle un contrat d'assurance Grêle ? OUI / NON	Si OUI, Indemnités d'assurance perçue en € (3)	Si la parcelle a bénéficié d'une autre indemnité d'assurance en dehors de l'assurance grêle, indiquez le montant perçu en €	
Ail rose							
Ail Blanc							
Ail violet							

(1): Joindre:

- une copie du <u>grand livre comptable</u> indiquant les quantités vendues ou une attestation du comptable pour les exploitants ayant une comptabilité
- Les bordereaux de livraison, et les factures pour les exploitants sans comptabilité
- (2) : Joindre les factures pour l'ail vendu à l'industrie
- (3): Joindre l'attestation d'indemnisation par l'assureur.

Date et signature du déclarant (du gérant en cas de forme sociétaire et de tous les associés pour les GAEC)